

TERMES DE REFERENCE

LRPS - 2020 - 9162493

Formation des formateurs du secteur éducatif au dispositif de formation de l'Education Inclusive

Lieu de la mission :	Tanger-Tétouan, Agadir, Oujda, Marrakech (Adaptation possible selon situation Covid19 au Maroc)
Type de la mission :	Formation des formateurs du secteur éducatif au dispositif de formation de l'Education Inclusive
Durée	40 Jours / hommes sur une durée de 4 mois
Date de début :	Novembre 2020
Date limite pour les propositions	02 Nov 2020 <u>à Midi (GMT+1)</u>
Type de contrat :	Consultant Individuel ou Contrat institutionnel de services
Cadre de la mission :	Plan d'action avec le Ministère l'Education Nationale, de la FP, de l'ES et de la RS. Activité 1.1.5 : Formation des intervenants : professeurs, inspecteurs, directeurs, familles et associations.
Commanditaires de la mission :	UNICEF Maroc

Présentation de la mission

1. Contexte et justificatif de la mission :

En Avril 2009, le Maroc a ratifié la Convention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH). Ainsi, il s'est engagé dans un processus de promotion, de protection et de garantie de l'exercice des droits des personnes en situation de handicap. À ce titre, le Maroc reconnaît le droit des enfants en situation d'handicap et s'est engagé dès le développement de la vision stratégique 2015-30 d'assurer une offre éducative adaptée aux enfants en situation d'handicap.

Le MENFPESRS a lancé le 26 Juin 2019, la politique nationale de l'Education inclusive. Cette politique intervient au moment où le CSEFRS recommande une approche inclusive au profit des enfants en situation d'handicap. Cette vision inclusive est de même de garantir une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap et par ailleurs une meilleure insertion socioéconomique des personnes en situation de handicap.

Pour atteindre cet objectif, tous les acteurs reconnaissent l'importance d'une approche multi-acteurs, au sein et autour de l'école marocaine. Dans ce contexte, la sensibilisation et la formation des acteurs pédagogiques sont une pièce maitresse dans le développement d'un modèle inclusif de l'éducation¹.

Le MENFPESRS et UNICEF prévoient la formation des formateurs sur la thématique de l'Education Inclusive et ses implications pédagogiques au profit des cadre du MENFPESRS.

2. Objectifs et Résultats attendus de la mission

Cette mission contribuera à la mise en œuvre du programme national de l'Education Inclusive, lancée par le MENFPESRS en 2019.

2.1. Objectif général:

Assurer la formation des formateurs du MENFPESRS sur le dispositif de formation à l'Education Inclusive.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Développer le module de formation des formateurs sur la base du nouveau dispositif de formation de l'Education Inclusive ;
- Assurer la formation de 120 formateurs sur quatre sessions au niveau des 4 régions partenaires de l'UNICEF;
- Proposer un plan de suivi et d'évaluation au profit des responsables et formateurs de l'Education Inclusive.

2.3. Résultats attendus de la mission :

L'objectif de la mission est de transmettre les connaissances développées dans le dispositif de formation de l'éducation inclusive du MENFPESRS et le renforcement des capacités des formateurs aux niveaux décentralisés, à cette fin elle inclut :

¹ Rapport thématique d'« évaluation du modèle de l'éducation des enfants en situation de handicap ».

a) **Développer le module de formation des formateurs** sur la base du dispositif de formation de l'Education Inclusive, au moins une semaine avant le démarrage des formations :

Le plan de formation doit décrire en détails :

- La méthodologie de transmission des concepts de base du cadre référentiel de l'Education Inclusive ainsi que les approches et méthodes requises pour les formateurs pour la mise en œuvre des formations des cadres pédagogiques et des cadres administratifs :
 - Le plan doit décrire en détails la programmation et la gestion des sessions de formation;
 - Adaptation du module de formation à la population cible par la formation en termes de caractéristiques professionnelles et besoins en formation;
 - Le plan doit prendre en considération les considérations pratiques liées aux réalités terrain du travail avec les cadres pédagogiques et des cadres administratifs, notamment dans les zones les plus défavorisées;

b) Assurer la formation des formateurs

Cela passera par l'organisation de quatre ateliers régionaux de formation des formateurs (4 à 5 jours) :

- Animer la formation des formateurs, selon la méthodologie validée par l'UNICEF et le MENFPESRS;
- Veiller à la participation active des participants (formateurs du MENFPESRS);
- Assurer l'évaluation finale de la formation et proposer des actions complémentaires de renforcement des capacités des formateurs du MENFPESRS à moyen et long terme;
- Développer avec les participants des plans régionaux pluriannuels de formation des enseignants et directeurs, et ce pour couvrir les besoins de formation à moyen et long terme.

<u>NB</u>: selon la situation COVID19 au Maroc, les consultants doivent être disposés à adapter leur contenu pour un mode de formation de formateurs à distance. <u>Les modalités de ce mode doivent être présentés de manière explicite dans la note méthodologique proposée</u>.

Le MENFP et UNICEF sont prédisposés à soutenir les aspects techniques et d'infrastructure, le cas échéant, selon les disponibilités actuelles.

c) • Proposer un plan de suivi et d'expérimentation des formations des cadres pédagogiques et des cadres administratifs.

Le plan de suivi et d'expérimentation des formations doit permettre aux responsables, aux niveaux central et décentralisé, de suivre le niveau de couverture et de qualité des formations fournie par les formateurs, au profit des enseignants et des directeurs ;

3. Caractéristiques générales

Sous la supervision d'un comité de pilotage (COPIL) composé de UNICEF et la Direction des Curricula du MENFPESRS, le consultant doit proposer une note méthodologique concise (10 pages maximum) contenant essentiellement (i) compréhension de la mission ; (ii) plan de travail ; et (iii) proposition de l'équipe de consultants/ enquêteurs nationaux et leurs rôles.

3.1. Conditions de rapport

Pour toute question contractuelle, le partenaire contractuel fera rapport à l'UNICEF. Pour les problèmes techniques, le partenaire contractuel travaillera directement avec les membres du COPIL. Tous les livrables doivent être approuvés par le COPIL afin d'être considérés comme finaux.

Le consultant doit utiliser son propre matériel, y compris les ordinateurs et d'autres types de matériel et logiciels nécessaires pour le travail de terrain. Les locaux de l'UNICEF seront disponibles pour les réunions, et ce sur demande préalable.

Le consultant ne doit pas utiliser une quelconque information non publiée ou confidentielle, portée à sa connaissance au cours de l'exercice de ses fonctions selon les conditions du présent accord, sans l'autorisation écrite de l'UNICEF.

Les produits de cette mission ne sont pas la propriété du consultant et ne peuvent être partagés sans permission de l'UNICEF. Le consultant doit respecter les lois en vigueur, les traditions et les coutumes des communautés locales et s'abstenir d'interférer dans les affaires politiques du pays. La réglementation nationale relative au droit de la propriété intellectuelle s'appliquera, le cas échéant.

Le consultant doit se conformer et être régi par la Procédure de l'UNICEF sur les normes éthiques dans la recherche, l'évaluation, et la collecte et l'analyse de données².

3.2. Principales étapes de la mission

A titre indicatif, les étapes suivantes sont proposées pour guider le consultant (e) dans sa méthodologie et la construction de son chronogramme de travail :

1) Cadrage

Réunion/ entretiens avec les représentants de UNICEF et de la DC du MENFPESRS. L'objectif de cette réunion est de valider la note méthodologique finale. Une fois validée, le consultant ne doit apporter aucune modification lors de son exécution sauf avis explicite et écrit de la part de UNICEF.

2) Validation du module de formation des formateurs

Présentation et validation du module de formation des formateurs par le COPIL.

3) Assurer la formation des formateurs

- La formation des formateurs doit toucher 120 formateurs du MENFPESRS
- Le formateur doit permettre aux formateurs du MENFPESRS de prendre connaissance de tous les outils du dispositif de formation de l'Education Inclusive ;

² https://www.unicef.org/supply/files/ATTACHMENT_IV-UNICEF_Procedure_for_Ethical_Standards.PDF

- Evaluer la formation des formateurs et proposer des actions de renforcement de capacités à moyen et long terme;
- Accompagner les formateurs participants à proposer des plans régionaux pluriannuels de formation des enseignants et des directeurs des établissements scolaires;

4) Développer un plan de suivi quantitatif et qualitatif de la formation des enseignants et des directeurs

- Le plan est développé à destination des responsables de l'Education Inclusive, aux niveaux central et décentralisé ;
- Le plan de suivi permettra de suivre le niveau de couverture et la qualité des formations à destination des enseignants et des directeurs.

4. Produits et livrables :

1) La note méthodologique [10 pages max, hors annexes]: reflétant la compréhension du consultant (e) des TdR et présentant en détail la méthodologie adoptée, la composition de l'équipe de travail; et un plan rédigé pour le déroulement de la formation.

2) Un module de formation des formateurs. Le module de formation doit :

- Aider les formateurs à comprendre la finalité de l'Education Inclusive et du rôle incombé aux enseignants et aux directeurs;
- Permettre la transmission de tous les concepts de base mentionnée dans le dispositif de mise en œuvre de l'education inclusive à savoir : le cadre référentiel de l'Education Inclusive, les guides et les modules de formation ;
- Outiller les formateurs participants pour être force de proposition et innovants dans le transfert des pratiques pédagogiques aux enseignants et aux directeurs;
- Proposer une section spéciale pour la prise en compte pratique des réalités terrain du travail des enseignants et des directeurs, notamment dans les zones les plus défavorisées;
- 3) Un rapport final [30 pages max, hors annexes] de la formation des formateurs, en document Word et présentation Powerpoint. Le rapport doit inclure essentiellement (i) le déroulement de la formation ; (ii) les évaluations des formations ; (iii) les propositions des plans régionaux pluriannuels de formation des enseignants et des directeurs et (iv) une proposition des besoins en renforcement des capacités des formateurs du MENFPESRS à moyen et long terme.
- 4) Plan de suivi et d'expérimentation des formations des cadres pédagogiques et des cadres administratifs: les plans à destination des responsables de l'Education Inclusive, niveaux central et décentralisé, pour suivre évaluer les réalisations des formations qualitativement quantitativement.

Tous les livrables doivent être en lanque française et arabe en versions papier et électronique

4.1. Durée, lieu et délais prévisionnel de la consultation

La consultation est prévue de se dérouler en 30 Jours/Homme sur une période 4 mois à partir de la signature du contrat.

Le paiement de la consultation sera fait par facturation partielle **après la réception et la validation finale des livrables par le comité de pilotage** selon le calendrier de facturation suivant :

Activités et livrables	Jours. Homme	% de
		paiement
LOT Livrables 1		
 a) Note méthodologique détaillée et un plan de travai opérationnel 	08 Jours.	30 %
b) Un module de formation des formateurs. Le module identifiant		30 /0
les objectifs, les éléments de planification et le matériel de		
formation.		
LOT Livrables 2 :		
 a) Formation de 120 formateurs en quatre sessions (30 formateurs par session) au niveau des 4 régions : Souss-Massa, Marrakech-Safi, Oriental, Tanger-Tétouan-Hoceima. b) Un rapport final [30 pages max, hors annexes] de la formation des formateurs, en document Word et présentation PowerPoint c) Plan de suivi et d'expérimentation des formations des enseignants (es) et directeurs (es) 	22 Jours. Homme	70 %
TOTAL	30 J.H	100%

5. Profil du/des consultant(es)

Les établissements et les membres de l'équipe faisant la demande doivent respecter les qualifications requises suivantes :

→ Etablissement / Consultant Chef d'équipe :

- Expérience avérée en matière de l'Education Inclusive ;
- Expérience avérée en matière de formation des formateurs dans le domaine de l'Education et l'Enseignement ; la formation des enseignants et des directeurs est un plus
- Connaissance du secteur de l'Education au Maroc, notamment l'Education Inclusive ;
- Expérience professionnelle au Maroc et/ou en Afrique du Nord ;
- Entièrement bilingue Français et Arabe.

Si possible, l'équipe d'experts doit atteindre l'équilibre entre les sexes. Les candidatures par les équipes avec des compétences multidisciplinaires sont encouragées.

6. DOSSIER DE L'OFFRE

Les consultant(es) / bureaux d'études sont invités à fournir les documents suivants pour soumettre leur candidature :

6.1. Offre technique

L'offre technique doit comprendre, [10 pages maximum) mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence ;
- Une présentation de la méthodologie proposée ;
- Les CV du consultant principal candidat à la présente mise en concurrence et les CV de son équipe;
- Le formulaire P11 du consultant principal dûment complété, y compris trois références (le Formulaire P11 est disponible en Annexe A);
- Les références pertinentes des missions similaires menées par les consultants/bureaux d'études ;

6.2. Offre Financière:

Le/la consultant(e) / bureau d'études devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

La prestation sera entamée après la signature du contrat entre Le/la consultant(e) / bureau d'études et l'UNICEF. La date de début est prévue à partir de la première semaine de Novembre 2020 pour une charge de 30 jours, sur un maximum de 4 mois.

7. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

7.1. Evaluation de l'offre technique (pondération de 80% de la note globale)

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique,

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape. Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Qualité de la note méthodologique (40 points)	
Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse et correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition	10
Qualité de l'approche proposée / méthodologie	30
Profil du candidat / Capacité technique (60 points)	
Pertinence du Profil et de l'expérience du consultant avec des projets similaires et selon les qualifications requises	40
La qualité du travail précédent et références	20
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

7.2. Evaluation de l'offre financière (pondération de 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

 $Sf = 100 \times Om/F$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F: Prix de l'offre

7.3. Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le score technique (St) et le score financier (Sf) de chaque offre seront ensuite combinés en un score global (Sg) par offre selon la répartition suivante :

St = 80% de la note globale

Sf = 20% de la note globale.

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 80\%) + (Sf \times 20\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

8. Soumission et processus de sélection

Cette consultation est ouverte aux consultants (es) individuels (les) et aux bureaux d'études et de consulting.

Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs offres en format électronique <u>exclusivement</u> à l'adresse suivante : <u>rabatbids@unicef.org</u>, <u>au plus tard le 02</u> Nov 2020 à Midi (Heure Maroc), en mentionnant dans l'objet du message « Offre pour consultation : Formation de formateurs El».

L'email doit contenir, sous peine de rejet, toutes les pièces suivantes dûment remplies, datées, signées et réparties dans deux fichiers :

- 1. Un fichier « A » portant le nom du candidat et la mention « Offre pour consultation : Formation de formateurs EI». L'offre technique doit inclure le chronogramme proposé pour la consultation
- 2. Un fichier « B » portant le nom du candidat et la mention « Offre pour consultation : Formation de formateurs EI». L'offre financière doit être complète incluant tous les frais liés à cette consultation.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Jaouad El Madi, à l'adresse : <u>jelmadi@unicef.org</u> avec M. Benyounes Moh à l'adresse : <u>bmoh@unicef.org</u> en copie.

9. Annexes

Annexe 1:

Personal History Form UN P 11.